PHI2029-10 Philosophie et violence
Été 2024 (trimestre intensif)
À distance
Professeur Vincent Guillin
Bureau W-5465 / Tél. : 514-987-3000 Ext. : 5393
guillin.vincent_philippe@uqam.ca
Heures de réception (à distance) : à déterminer

A / Description de l'annuaire :

Introduction générale à l'analyse philosophique de la violence. En s'appuyant à la fois sur les grand.e.s auteur.e.s. de la tradition philosophique et sur les apports contemporains des sciences humaines et biologiques, on s'interrogera de manière critique sur les dimensions métaphysique, anthropologique, historique, éthique et politique des différentes formes que peut prendre la violence.

Des thèmes spécifiques pourront aussi être abordés, comme par exemple les différentes conceptions philosophiques de la guerre, les explications naturalistes et évolutionnistes des comportements violents, les crimes de masse, le terrorisme, la violence symbolique, les différentes théories de la révolution, la justice transitionnelle, le pacifisme et la non-violence, etc.

B / Description spécifique et objectifs du cours :

Homo Homini Lupus : « l'Homme est un loup pour l'homme ». Cette formule de l'auteur latin Plaute, tirée de sa *Comédie des Ânes* (II, v. 495), a joui d'une fortune philosophique incontestable : Érasme, Montaigne, Bacon, Hobbes, Schopenhauer ou Freud l'ont reprise, approfondie ou discutée. S'ils l'ont fait, et au contraire de la version originale de Plaute (qui rajoutait à l'expression maintenant consacrée la concessive *non homo, quom qualis sit non novit*, « quand on le connaît pas »), c'est bien parce que cette maxime semble toucher juste : elle révèlerait tout à la fois une caractéristique essentielle de l'humanité (un instinct, un penchant ou une disposition à la violence, ce que l'on appellerait aujourd'hui l'agressivité) qui, paradoxalement, tiendrait à la part d'animalité qui subsisterait en elle, autrement dit à sa nature; une propriété saillante des relations entre êtres humains, à savoir qu'elles se traduisent bien souvent, et sur un spectre de gravité allant de l'injure verbale au génocide, par des rapports empreints d'une violence utilisée à titre de moyen et qui détermine, pour tout ou partie, l'existence – c'est-à-dire aussi bien le fait d'être vivant ou mort que la façon de l'être ou de l'être devenu – des individus (qu'on pense à l'intimidation ou aux violences conjugales) et des groupes (comme dans la guerre, par exemple), tant dans ses dimensions morales, affectives, politiques, religieuses qu'esthétiques; et le jugement implicite que suggère la métaphore animalière, qui nous fait spontanément associer le comportement du *canis lupus* à la souffrance, à la cruauté et à la sauvagerie, faisant de la violence, au mieux, un mal nécessaire, et, au pire, une calamité insupportable, à interdire, refouler ou éliminer. Paradoxal, le phénomène de la violence l'est parce que, tout en apparaissant indissociablement renvoyer à la nature fondamentale des êtres humains et à l'un des aspects réputés inaltérables de leurs rapports, celle-ci fait aussi l'objet d'une réprobation quasi-unanime et figure en bonne place sur la liste des vices et des maux dont une vie bonne, au double sens de vertueuse et d'heureuse, devrait nous prémunir. La question est bien sûr alors de savoir dans quelle mesure le constat de la naturalité et de l'inéluctabilité de la violence, s'il est fondé en fait et en raison, n'interdit pas d'espérer, et peut-être même de souhaiter, que jamais nous ne vivions dans un monde d'où la violence serait absente.

Dans le cadre de cet enseignement, ce « paradoxe de la violence » sera exploré selon quatre perspectives distinctes mais complémentaires. Après une séance d'introduction qui problématisera le rapport de la philosophie à la violence et tentera de produire une définition de travail de celle-ci (Séance 1 : « Introduction »), nous adopterons, dans une premier temps, une perspective anthropologique entendue au sens large, qui s'intéressera aux fondements biologiques (génétiques, biochimiques, neurologiques, évolutifs, etc.) et psychologiques de la violence chez les êtres humains et qui interrogera philosophiquement le contenu, la portée et la valeur des théories dites naturalistes de la violence (Séances 2 à 4 : « Nature et violence »). Dans un deuxième temps, nous explorerons, d'un point de vue socio-politique, la manière dont la violence, comprise non plus comme disposition individuelle mais comme rapport à autrui, détermine l'apparition, la structure et le fonctionnement des communautés humaines :

on abordera ainsi la question de l'apparition de l'État, institution censée mettre fin au règne de la violence tout en en faisant de celle-ci un de ses instruments – en particulier par le biais du droit de punir –, mais aussi celle des résistances qu'un tel exercice du pouvoir étatique peut susciter, en s'arrêtant sur le problème du terrorisme (séances 5, 6 et 9 : « L'État et la violence »). Dans un troisième moment, nous nous pencherons plus spécifiquement, dans une perspective qu'on pourrait qualifier de « polémologique », sur une des manifestations les plus frappantes de la violence, à savoir la guerre, dont on essaiera d'abord de clarifier la nature, en s'arrêtant ensuite sur un des types d'expérience originale – celle de la bataille – qu'elle engendre, pour finalement se questionner sur les conditions auxquelles on pourrait mener une guerre juste (Séances 10 à 12 : « Les États et la violence »). Dans un dernier moment (Séances 13 à 15 : « La violence civilisée »), notre réflexion considérera la violence non plus comme une disposition ou une tendance à refouler, une situation ou un état à maîtriser, un épisode ou un évènement transitoire à dépasser, mais comme une réalité constitutive de notre existence individuelle et sociale, dont on étudiera plus en profondeur certaines modalités (la fonction d'unification sociale de la violence, son impact sur la formation de la personnalité morale, les mécanismes mis en place pour l'apprivoiser, ou encore son rôle dans la constitution des identités singulières et collectives).

Au terme de cet enseignement, les étudiant.e.s devront être capables **1)** d'exposer de manière claire et informée un certain nombre des problèmes philosophiques soulevés par le phénomène de la violence (origine et nature des comportements violents, fonction sociale et juridique de la violence et de son exercice, légitimité morale et politique du recours à la violence, valeur existentielle ou esthétique de son usage, etc.), **2)** d'illustrer de manière précise et à l'aide d'exemples concrets les différentes formes que peut prendre la violence, et **3)** de se prononcer sur les différentes façons dont notre connaissance philosophique de la violence peut ou doit conditionner les jugements que nous portons sur elle.

C / Méthodologie :

Le PHI2029 est donné sous la forme d'**un cours à distance** majoritairement **asynchrone**. Il propose des rencontres en **synchrone** à distance mais il peut être suivi entièrement à distance, en autonomie complète :

- **La première séance** (introduction rapide au cours, questions et présentation de l'entente d'évaluation) **aura lieu en mode synchrone à distance mais pourra être visionnée ultérieurement**;
- **Les séances de cours magistral se déroulent entièrement sur Moodle** à partir de contenus (capsules vidéos) systématiquement suivis de tests de progression non-évalués**, le tout étant accessible durant l'intégralité de la session**;
- **Les contrôles** sur les lectures obligatoires de chaque séance **peuvent être réalisés en tout temps pendant la session**;
- **Deux rencontres facultatives à distance auront lieu au cours de la session,** pour permettre de poser des questions et préparer les examens de mi-session et de fin session;
- **Les examens de mi-session et de fin de session auront respectivement lieu les mercredis 22 mai et 24 juin 2024, à distance, de 14.00 à 17.00**;

Pour rappel :

À distance : Cours où l'ensemble des activités d'enseignement et d'apprentissage, à l'exception possible des évaluations, est réalisé à distance dans un environnement numérique d'apprentissage (ENA), selon un échéancier prédéterminé au début du trimestre, et ce, dans le respect du calendrier universitaire.

Synchrone : l'étudiant.e participe aux activités d'enseignement et d'apprentissage en ligne à un moment commun à toutes les participant.e.s

Asynchrone : l'étudiant.e réalise les activités d'enseignement et d'apprentissage en ligne selon ses propres disponibilités et durant la période prescrite.

Le plan du cours, les capsules vidéo, les présentations power point, les tests de progression, les contrôles de lecture et différents documents liés au cours seront disponibles sur Moodle dès le premier jour du trimestre d'été. Il est impératif de consulter l'ensemble de ces éléments, parce que ces différentes ressources contiennent des informations cruciales pour la validation de cet enseignement. Il est aussi attendu des étudiant.e.s qu'ils se soient familiarisés avec la plateforme Moodle et le logiciel de vidéoconférence Zoom avant le début de l'enseignement.

NB : étant donné les modalités d'enseignement retenues (à distance, majoritairement en asynchrone), vous devrez organiser votre travail d'une manière différente de celle dont vous procéderiez si vous suiviez un cours standard « en présentiel ». Concrètement, en plus des lectures obligatoires à effectuer pour chaque séance, il est attendu que vous visionniez les capsules vidéo asynchrones contenant le contenu philosophique du cours (les capsules feront entre 15 et 30 minutes chacune, pour un total variable d'environ 60 à 90 minutes par séance, et seront accessibles via la plateforme Moodle). Pour favoriser l'assimilation des différentes connaissances dispensées dans ce cours (thèses, arguments, cas d'espèces, etc.), il est vivement conseillé de suivre l'ordre des séances pour leur visionnage. Quant aux contrôles de lecture (notés) et aux tests de progression (non évalués), ils sont indépendants les uns des autres; mais la logique voudrait que vous enchaîniez les différents éléments de chaque séance de la manière suivante : 1) lecture des textes obligatoires; 2) réalisation des contrôles de lecture; 3) visionnage des capsules vidéo; 4) réalisation des tests de suivi.

D/ Textes :

Il est requis des étudiant.e.s. qu'ils effectuent les lectures obligatoires pour chaque séance dont les références précises sont indiquées dans le programme détaillé du cours. Ces textes seront mis à disposition sous forme d'un recueil de textes électronique, à se procurer auprès de la COOP UQAM, sous la référence *PHI2029 Philosophie et violence* (Été 2024).

E/ Proposition d'évaluation :

L'évaluation de l'enseignement pourrait se baser sur: 1/ **10 courts tests de contrôle des lectures obligatoires** (réalisés sur *Moodle*) ; 2/ **un examen de mi-session** de 3 heures, qui aura lieu le mercredi 22 mai 2024 en ligne, consistant en **une série de réponses à développement long portant sur des questions qui couvriront l'ensemble du matériel étudié dans les séances 1 à 6**, à rendre sur Moodle uniquement; 3/ **un examen de fin de session** de 3 heures, qui aura lieu le mercredi 19 juin 2024 en ligne, consistant en **une série de réponses à développement long portant sur des questions qui couvriront l'ensemble du matériel étudié dans les séances 9 à 15**, à rendre sur Moodle uniquement.

La note finale résultera de la pondération suivante : 1) Contrôle des lectures, **30%** (3% pour chaque contrôle de lecture; vous pourrez réaliser autant de contrôles de lecture que vous le voudrez; les 10 meilleurs résultats seront retenus) ; 2) Examen de mi-session, **35%** ; 3) Examen de fin de session, **35%**. **Pour valider le cours, il vous faudra nécessairement réaliser l'ensemble des trois éléments d'évaluation**.

Aucun travail en retard ne sera accepté, sauf accord *préalable* de l'enseignant (une pénalité s'appliquant alors, à raison de 2% en moins sur la note finale par jour ouvrable de retard ; aucune régularisation *a posteriori* ne sera effectuée). En cas de retard pour raisons de santé, un billet médical sera exigé.

F/ Barème des notes :

Notation littérale	Notation chiffrée	Notation en %	Évaluation de l'apprentissage
A+	4.3	90 – 100	Excellent
A	4.0	85 – 89	
A-	3.7	80 – 84	
B+	3.3	77 – 79	Très bien
B	3.0	73 – 76	
B-	2.7	70 – 72	
C+	2.3	65 – 69	Bien
C	2.0	60 – 64	
C-	1.7	57 – 59	
D+	1.3	54 – 56	Passable
D	1.0	50 – 53	
E	0.0	moins de 50	Échec

G/ Calendrier du cours :

Date & Modalités	Activité	Description
29/04/2024 (00.00) **À distance / asynchrone**	**Ouverture du Moodle du cours**	À partir de cette date, l'ensemble de la matière de l'enseignement, les tests de suivi et les contrôles de lecture seront accessibles sur le Moodle du PHI2029.
Du 29/04 (00.00) au 19/06/2024 (23.59) **À distance / asynchrone**	**Réalisation des contrôles de lecture**	Dans cet intervalle, vous devrez réaliser les 10 contrôles de lecture exigés par l'entente d'évaluation. Ils seront accessibles en tout temps : ils comporteront 10 questions chacun, portant sur les lectures respectives de chaque séance. Vous disposerez d'une tentative unique de 60 minutes pour les réaliser. Vous pourrez valider autant de contrôles de lecture que vous le voudrez; les 10 meilleurs résultats seront retenus.
01/05/2024 (14.00-15.30) **À distance / synchrone & asynchrone**	**Introduction au cours, questions & présentation de l'entente d'évaluation**	Cette séance introduira rapidement au contenu du cours et aux modalités d'enseignement; un temps sera réservé aux questions des étudiant.e.s; l'entente d'évaluation sera présentée au groupe pour discussion. Pour rappel, les seules modalités ouvertes à modification pour l'entente dévaluation sont 1) le nombre des évaluations et 2) la pondération des différents éléments d'évaluation dans la note finale (R5 : art. 7.9.2) Lien zoom vers la rencontre :
Du 01/05 (16.00) au 08/05/2024 (23.59) **À distance / asynchrone**	**Adoption de l'entente d'évaluation**	Le groupe-cours votera l'entente d'évaluation par le biais d'un sondage anonyme sur Moodle; Lien vers le module de vote :
15/05/2024 (14.00-15.30) **À distance / synchrone & asynchrone**	**Préparation de l'examen de mi-session**	Cette séance permettra aux étudiant.e.s de poser des questions sur le contenu des séances 1 à 6; un exercice facultatif de préparation à l'examen de mi-session sera proposé (rédaction d'une réponse à développement long portant sur la séance #2 [Nature et Violence (I) – Le Diable dans la peau?].
22/05/2024 (de 14.00 à 17.00) **À distance / synchrone**	**Examen de mi-session**	L'examen de mi-session (**35%** de la note finale) aura lieu selon les modalités suivantes: ▪ Les questions de l'examen de mi-session seront à la fois mises en ligne sur *Moodle* et envoyées par courriel le mercredi 22 mai 2024, à 13.45; ▪ Vous aurez jusqu'à 17.00 le même jour, pour remettre votre travail, sous format word uniquement (.doc ou .docx) toujours sur ***Moodle*** ; en cas de force majeure (advenant le cas que Moodle ne fonctionne pas, par exemple), vous pourrez m'envoyer votre travail sur mon courriel: guillin.vincent_philippe@uqam.ca; **aucun travail ne sera accepté après 17.05**; ▪ Vous devrez répondre à **3 questions**, à choisir dans parmi une liste de 8 questions soumises par l'enseignant; **NB: si vous ne respectez pas cette consigne, chaque réponse manquante vous privera d'un 1/3 de la note finale;** ▪ **Chaque question portera sur une séance spécifique du cours**, les séances concernées pour l'examen de mi-session étant les séances 1 à 6 incluse; ▪ Vous indiquerez clairement à quelles questions vous répondez en en reprenant les intitulés et en les faisant figurer avant chacune de vos réponses ; ▪ Chaque réponse devra compter 800 mots (plus ou moins 10%) ; ▪ Le décompte des mots devra être indiquée après chaque réponse; ▪ Dans vos réponses, vous n'êtes pas autorisé.e.s à citer les textes originaux des auteurs étudiés (hormis pour renvoyer à des expressions ou des concepts comme « pluralisme », « valeur sélective inclusive » ou « état de nature »), ou quelque référence secondaire que ce soit. Vous devez formuler votre propos dans vos propres termes; ▪ Chaque réponse vaudra 1/3 de la note totale;
12/06/2024 (14.00-15.30) **À distance / synchrone & asynchrone**	**Préparation de l'examen de fin de session**	Cette séance permettra aux étudiant.e.s de poser des questions sur le contenu des séances 9 à 15; un exercice facultatif de préparation à l'examen de fin de session sera proposé (rédaction d'une réponse à développement long portant sur la séance #13 [La violence civilisée (I) – Le spectacle de la violence].
19/06/2024 (de 14.00 à 17.00) **À distance / synchrone**	**Examen de fin de session**	L'examen de fin de session (**35%** de la note finale) aura lieu selon les modalités suivantes: ▪ Les questions de l'examen de fin de session seront à la fois mises en ligne sur *Moodle* et envoyées par courriel le mercredi 19 juin 2024, à 13.45 ; ▪ Vous aurez jusqu'à 17.00 le même jour, pour remettre votre travail, sous format word uniquement (.doc ou .docx) toujours sur ***Moodle*** ; en cas de force majeure (advenant le cas que Moodle ne fonctionne pas, par exemple), vous pourrez m'envoyer votre travail sur mon courriel: guillin.vincent_philippe@uqam.ca; **aucun travail ne sera accepté après 17.05**; ▪ Votre fichier Word devra être nommé de la manière suivante: Nom_Prénom ▪ Vous devrez répondre à **3 questions**, à choisir dans parmi une liste de 7 questions soumises par l'enseignant; **NB: si vous ne respectez pas cette consigne, chaque réponse manquante vous privera d'un 1/3 de la note finale;** ▪ **Chaque question portera sur une séance spécifique du cours**, les séances concernées pour l'examen de fin de session étant les séances 9 à 15 incluse;

		▪ Vous indiquerez clairement à quelles questions vous répondez en en reprenant les intitulés et en les faisant figurer avant chacune de vos réponses ; ▪ Chaque réponse devra compter 800 mots (plus ou moins 10%) ; ▪ Le décompte des mots devra être indiquée après chaque réponse; ▪ Dans vos réponses, vous n'êtes pas autorisé.e.s à citer les textes originaux des auteurs étudiés (hormis pour renvoyer à des expressions ou des concepts comme « pluralisme », « valeur sélective inclusive » ou « état de nature »), ou quelque référence secondaire que ce soit. Vous devez formuler votre propos dans vos propres termes; ▪ Chaque réponse vaudra 1/3 de la note totale;

H / Programme détaillé des séances et lectures obligatoires :

Séance 1/ Introduction – Violence et philosophie

- *Plan de cours PHI2029 Philosophie et violence* (Automne 2022).
- Platon, *Gorgias*, traduction, introduction et notes par M. Canto-Sperber, Paris : Flammarion, 482c-486d.
- Hannah Arendt, « Sur la violence », *in* Hannah Arendt, *Du mensonge à la violence. Essais de politique contemporaine*, traduction de G. Durand, Paris : Calmann-Lévy, 1972, p. 143-147, 150-151, 151-154, 155-156 & 157.

Séance 2/ Nature et Violence (I) – Le Diable dans la peau?

- Helen E. Longino, « Que mesurons-nous quand nous mesurons l'agressivité? » [tr. fr.], *Studies in History and Philosophy of Science*, 2001, 32:4, p. 685-701.

Séance 3/ Nature et Violence (II) – Le sang et le sexe

- Napoleon A. Chagnon, « Histoires de vie, vengeance par le sang et activité guerrière dans une population tribale » [tr. fr.], *Science*, 1998, 239:4843, p. 985-992.

Séance 4/ Nature et Violence (III) – Pulsion de mort et culture

- Sigmund Freud, *Le Malaise dans la culture*, traduction de D. Astor; présentation de P. Pellegrin, Paris : Flammarion, 2010, chap. II, p. 87-90; chap. III, p. 102-104, 107, 112-114, 114-116 & 116-117; chap. IV, p. 118-119; chap. V, p. 128-134 & 136-138; chap. VI, p. 139-144 & 145-146; chap. VII, 147-153; chap, VIII, p. 167-170, 171-173 & 175-176.

Séance 5/ L'État et la Violence (I) – L'État comme remède à la violence (état de nature et état civil)

- Thomas Hobbes, *Léviathan, ou Matière, forme et puissance de l'État chrétien et civil*, traduction, introduction, notes et notices par G. Mairet, Paris : Gallimard, 2000, Livre I, chap. 13 & 14, p. 220-228, 229-233, 234-236, 240-241 & 243-244; Livre II, chap. 17-18 & 20-21, p. 281-285, 287-289, 290-297, 303-304, 334-335, 337-338, 339-342 & 351-352.

Séance 6/ L'État et la Violence (II) – La violence comme ressource de l'État (sanctionner et prévenir)

- Cesare Beccaria, *Des délits et des peines*, suivi de l'*Avis au sujet de la peine de mort*, préface, traduction et notes de Ph. Audegean, Note de L. Ferrajoli, Paris : Payot & Rivages, 2014, Introduction, p. 47-49; § I, p. 50-51; § II, p. 52-54; § III, p. 55-57; § VI, p. 63, 71-73-64 & 65; § VII, p. 67-68; § VIII, p. 69-70 & 71-73; § XII, p. 80-81; § XIX, p. 107; § XXVII, p. 125-127; § XXVIII, p. 129-138; § XLVII, p. 193-195.

Séance 7/ Préparation de l'examen de mi-session (mercredi 15 mai 2024, de 14.00 à 15.30)

- Cette séance permettra aux étudiant.e.s de poser des questions sur le contenu des séances 1 à 6; un exercice facultatif de préparation à l'examen de mi-session sera proposé (rédaction d'une réponse à développement long portant sur la séance #2 [Nature et Violence (I) – Le Diable dans la peau?].

Séance 8/ Examen de mi-session (mercredi 22 mai 2024, de 14.00 à 17.00)

Séance 9/ L'État et la Violence (III) – La violence comme résistance contre l'État (le terrorisme)

- Igor Primoratz, « La moralité du terrorisme » [tr. fr.], *Journal of Applied Philosophy*, 1997, 14:3, p. 221-233.

Séance 10/ Les États et la violence (I) – De la guerre : stratégie et tactique

- Carl von Clausewitz, *De la guerre*, édition abrégée, traduction et présentation par N. Waquet, Paris : Payot & Rivages, 2014, Livre I, Chapitre 1, § 2-6, p. 19-26; § 10-11, p. 29-32; § 20-24, p. 39-44; § 27, p. 46; Livre II, Chapitre 1, p. 117-119; Livre VIII, Chapitre 2, p. 317-318 & 319-321; Chapitre 6b, p. 340-345.

Séance 11/ Les États et la violence (II) – De la bataille

- Victor Davis Hanson, *Le Modèle occidental de la guerre. La bataille d'infanterie dans la Grèce classique*, traduit par A. Billault, préface de J. Keegan, Paris : Taillandier, 2007, Chapitre II, p. 33-6, 37-41 & 42-43; Chapitre III, p. 45-49 & 53-54; Chapitre IV, p. 55-70; Chapitre VI, p. 119-125; Chapitre VII, p. 127-128, 129-130 & 130-134; Chapitre X, p. 159-168; Chapitre XII, p. 179-193 & 196-197; Chapitre XIII, p. 202-208; Chapitre XIV, p. 209-212 & 213-219; Chapitre XV, p. 221-227 & 228-234; Épilogue, p. 277-288.

Séance 12/ Les États et la violence (III) – À quelles conditions une guerre peut-elle être juste?

- Monique Canto-Sperber, *L'Idée de guerre juste*, Paris : Puf, 2010, p. 1-3;
- Christian Nadeau & Julie Saada, *Guerre juste, guerre injuste. Histoire, théories et critiques*, Paris : Puf, 2009, p. 96-113.
- Elizabeth Anscombe, « Le diplôme de Mr Truman » [tr. fr.], *in* G. E. M. Anscombe, *Collected Philosophical Papers, III : Ethics, Religion and Politics*, Oxford : Basil Blackwell, 1981, p. 62-71.

Séance 13/ La violence civilisée (I) – Le spectacle de la violence

- Joyce Carol Oates, *De la boxe*, traduction par A. Wicke, Auch : Tristram, 2021, « De la boxe », p.11-12, 14-18, 18-23, 24-25, 26, 29-30, 33-38, 41-50, 59-68, 70-73, 74-76, 77-78, 83-85, 89-92, 93-101 & 103-104.

Séance 14/ La violence civilisée (II) – Le duel ou la violence ritualisée

- Kwame Anthony Appiah, *Le Code d'honneur. Comment adviennent les révolutions morales*, traduction par J.-F. Sené, Paris, Gallimard, 2012, Introduction, p. 13-22; Chap. 1, p. 23-72; Sources, p. 230-234; Notes, p. 245-249.

Séance 15/ La violence civilisée (III) – Résister

- Elsa Dorlin, *Se défendre. Une philosophie de la violence*, Paris : La Découverte, 2017, Chap. I, p. 5-9 & 14-16; Chap. VII, p. 119-137.
- Jason Brennan, « Quand l'État est injuste, les citoyens peuvent faire usage d'une violence justifiable » [tr. fr.], *Aeon*, 3 décembre 2018; consultable à l'URL suivant : https://aeon.co/ideas/when-the-state-is-unjust-citizens-may-use-justifiable-violence

Séance 16/ Préparation de l'examen de fin de session (mercredi 12 juin 2024, de 14.00 à 15.30)

- Cette séance permettra aux étudiant.e.s de poser des questions sur le contenu des séances 9 à 15; un exercice facultatif de préparation à l'examen de fin de session sera proposé (rédaction d'une réponse à développement long portant sur la séance #13 [La violence civilisée (I) – Le spectacle de la violence].

Séance 17/ Examen de fin de session (mercredi 19 juin 2024, de 14.00 à 17.00)

I / Bibliographie complémentaire :

Pour celles et ceux qui désireraient approfondir par eux-mêmes leurs lectures, vous pouvez vous référer aux ouvrages suivants :

- Coll., *Histoire naturelle de la violence*, Paris: Muséum national d'Histoire naturelle, 2021.
- Hélène Frappat (éd.), *La Violence*, introduction, choix de textes, commentaires, vade-mecum et bibliographie, par H. Frappat, Paris : Flammarion, 2000.
- Yves Michaud, *La Violence*, 8e éd., Paris : Puf, 2018.
- Robert Muchembled, *Une histoire de la violence, de la fin du Moyen Âge à nos jours*, Paris : Seuil, 2012.
- Wolfgang Sofsky, *Traité de la violence*, traduction par Bernard Lortholary, Paris : Gallimard, 1998.

J/ Rappel de la politiques 16 (sur le harcèlement sexuel), du règlement 18 (sur les infractions de nature académique) et de la politique 44 (sur l'accueil et le soutien aux étudiant.e.s en situation de handicap)

Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme;
- le (cyber) harcèlement sexuel;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de **formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel.**

La capsule de formation obligatoire annuelle est disponible au harcelement.uqam.ca

Pour plus d'information :
https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Les personnes victimes, témoins ou informées d'une situation de sexisme, de violence à caractère sexuel, ou pour en apprendre plus sur ces enjeux, peuvent consulter le
Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)
514 987-3000, poste 0886 ; harcelement@uqam.ca; harcelement.uqam.ca

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)
514 987-3185 ; vie-etudiante.uqam.ca

Service de la prévention et de la sécurité :
514 987-3131

RÈGLEMENT 18

SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du Règlement no 18 sur les infractions de nature académique.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

INFO SPHÈRE

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.

Politique nº42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement (extraits)

L'Université reconnaît à toutes les personnes membres de la communauté universitaire le droit d'être traitées avec dignité, équité et respect mutuel.

L'Université considère le respect mutuel, l'égalité, l'écoute et l'entraide comme des valeurs importantes qui favorisent l'épanouissement personnel ainsi que l'établissement de rapports harmonieux entre les personnes et entre les groupes, et qui permettent la mise en place d'un milieu sain et propice à la réalisation individuelle ou collective de sa mission universitaire.

L'Université est consciente que les situations de harcèlement ou pouvant mener à du harcèlement résultent de l'interaction de facteurs individuels, sociaux et liés au milieu de travail et d'études. Compte tenu de ces facteurs, l'Université croit que la prévention constitue le meilleur moyen pour assurer un milieu exempt de toute manifestation de harcèlement et donne ainsi priorité à la prévention.

Le « **harcèlement** » inclut notamment : le harcèlement psychologique, le harcèlement discriminatoire et le harcèlement sexuel.

Le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des écrits, des actes ou des gestes répétés qui sont hostiles ou non désirés, blessants ou injurieux d'une personne envers une autre et ayant pour effet de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne et pouvant entraîner pour celle-ci un milieu de travail ou d'études néfaste. Ces conduites vexatoires peuvent être le fait d'une seule personne ou d'un groupe de personnes.

Le harcèlement discriminatoire est lié à l'un ou l'autre des motifs sur lesquels il est légalement interdit de discriminer (le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap) ou un motif analogue.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne.

Situation pouvant mener à du harcèlement
Situation problématique qui met en jeu la dignité ou l'intégrité physique ou psychologique d'une personne et qui est susceptible de dégénérer jusqu'à devenir du harcèlement. C'est le cas notamment, mais non exclusivement, de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité. Pour éviter qu'une telle situation ne dégénère, elle doit être réglée de façon constructive, rapidement et avec respect afin de favoriser le mieux-être de chaque personne.

La politique s'applique à toute la communauté universitaire et aux partenaires externes en lien direct avec l'Université dans le cadre de leurs relations avec les membres de cette communauté. Elle s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, incluant les interactions exercées ou exprimées grâce à des moyens technologiques, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. La politique vise également les personnes étudiantes dans le cadre de leurs activités d'apprentissage hors campus approuvées telles que les stages, en tenant compte des limites des capacités d'intervention de l'Université.

Pour plus d'information :
Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)
514 987-3000, poste 0886 ; harcelement@uqam.ca; harcelement.uqam.ca

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)
514 987-3185 ; vie-etudiante.uqam.ca

Service de la prévention et de la sécurité :
514 987-3131